

<b>Office cantonal de l'énergie (OCEN)</b>	<b>Formulaire énergétique Nouvelle construction</b>	<b>EN-GE2</b> V2 22.03.2011_maj2014
--	---	--

## Nouvelle construction ou extension de bâtiment existant - Procédure normale -

La procédure normale s'applique aux projets de:

- nouvelle construction faisant l'objet d'une demande de dérogation aux prescriptions énergétiques applicables de la loi sur l'énergie et de son règlement et/ou liée à un projet de mise en place, de modification ou de remplacement d'installation soumise à autorisation énergétique : climatisation de confort, production d'électricité ou de chaleur alimentées en combustible, chauffage électrique fixe, chauffage d'endroit ouvert (p.ex. chauffage de piscine extérieure) ;
- construction assujettie à l'élaboration d'un concept énergétique, soit les constructions ou transformations de bâtiments des collectivités publiques, des établissements et des fondations de droit public et de leurs caisses de pension ainsi que les constructions bénéficiant de lois de subventionnement ; les constructions et transformations destinées au logement d'une SRE totale > 3'000 m<sup>2</sup> et aux autres affectations d'une SRE totale > 2'000 m<sup>2</sup> ; Pour les exceptions se référer à la directive relative au concept énergétique de bâtiment.

**Objet / Projet**

**N° EGID du bâtiment:** \_\_\_\_\_

Description et étendue ..... des travaux .....	
Adresse .....	SRE neuf .....m <sup>2</sup>
.....	SRE existante .....m <sup>2</sup> (si extension)
N°parcelle(s) .....	Cat. ....
	ouvrage(s) .....

**Demande de renseignement (DR) ou demande préalable (DP) : seul le présent formulaire et le cahier des charges du concept énergétique sont à joindre au dossier de DP/DR.**

### Pièces à joindre à la requête en autorisation de construire

Stipuler si l'élément est concerné en cochant oui ou non pour tout les éléments

Concept énergétique du bâtiment (ou cahier des charges si DP/DR)	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Concept énergétique
Demande de dérogation	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Pièces justificatives
Installation(s) technique(s) soumise à autorisation énergétique	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Formulaire EN-GE4

### Pièces à remettre à l'OCEN par courrier avec référence au numéro d'autorisation de construire, au plus tard 30 jours avant le début des travaux

Stipuler si l'élément est concerné en cochant oui ou non pour tout les éléments

Standard de haute performance énergétique (HPE)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui → Justificatif de conformité à un standard HPE
Couverture renouvelable ECS min. 30%	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui → Preuve calculée
Enveloppe thermique du bâtiment	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui → EN-2b (EN-2a autorisé selon directive)
Performance électrique	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui → Justificatif SIA 380/4 (sauf pour logements)
Calcul de l'indice de dépense de chaleur admissible	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui → Annexe selon directive
Locaux frigorifiques	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → EN-6
Serres artisanales ou agricoles	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → EN-7
Halles gonflables	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → EN-8

Pour tout renseignement relatif aux pièces justificatives ci-dessus, se référer à la directive d'application relative aux projets de construction, de rénovation ou de transformations de bâtiment publiée par l'OCEN. ([www.ge.ch/energie](http://www.ge.ch/energie))

→ Justificatif et annexe demandée à joindre si élément concerné